

Quadripartite d'Oyo : Kagame mis à l'écart, affaire François Beya à l'ordre du jour

P. 3

ECONEWS

Directeur de Publication : Faustin Kuediasala N° 543 du lundi 14 au mardi 15 février 2022

Prix : 3.000 FC

Journal en ligne
et Tri-hebdomadaire
d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),
Local n°50, Kinshasa/Gombe
Tél : +243 81 904 17 63/89 301 93 05
+ 243 903 185 670
E-mail : kuediasala@gmail.com
www.econewsrdc.com
L'info qui fait échos

En panne financière

Elections 2023 : Denis Kadima expose le régime UDPS

P. 2

10 ans après, Moïse Katumbi pleure Katumba Mwanke : silence chez Kabila

Le 12 février 2012 mourait dans un accident d'avion à l'aéroport de Kavumu, dans la province du Sud-Kivu, Augustin Katumba Mwanke. Présenté comme la seule personne qui parlait dans le creux de l'oreille de Joseph Kabila Kabange, alors Chef de l'Etat, la disparition tragique de Katumba Mwanke avait créé un vide autour de Kabila que ce dernier n'a pas su combler, jusqu'à son départ de la magistrature suprême au terme de la présidentielle de décembre 2018. Mais, pour ses proches, Katumba Mwanke reste bien vivant. P. 12



PARLONS-EN

L'ombre d'un glissement

ECONEWS

Le glissement électoral est en vue, à en croire le président de la Commission électorale nationale indépendante (Céni), Denis Kadima. Qui a exprimé sur les antennes de la radio Top Congo FM, dont il était l'invité, sa crainte de voir les échéances électorales de 2023 être reportées à une date ultérieure.

Il justifie cette appréhension par le fait qu'à moins de deux ans de joutes électorales, la Céni ne dispose pas encore de moyens financiers et matériels pour organiser tous les scrutins.

(Lire page 2)

Alignant des mois de non-paiement des salaires, les députés provinciaux en pleurs chez Sama Lukonde

P. 4

Rapport de l'IGF sur le PDSS : la coordination de l'UG-PDSS remet les pendules à l'heure

P. 5

En panne financière

Elections 2023 : Denis Kadima expose le régime UDPS

A moins de deux ans des élections générales de décembre 2023, la Ceni (Commission électorale nationale indépendante) commence à montrer des signes de fébrilité. Pour l'instant, son président, Denis Kadima, présenté comme très proche du Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, prend de plus en plus ses distances avec le pouvoir en place à Kinshasa. Dans les chancelleries occidentales, on s'en félicite. Pour preuve, l'ECC (Eglise du Christ au Congo) et la Cénco (Conférence épiscopale nationale du Congo), les deux grandes confessions religieuses, qui se sont farouchement opposés à son choix, ont atténué leurs critiques vis-à-vis

Dans un langage qui ne laisse planer de doute, Denis Kadima, président de la Ceni (Commission électorale nationale indépendante), pointe de doigt le Gouvernement de la République, particulièrement le ministre des Finances, de ne pas libérer des moyens financiers pour l'organisation des élections en 2023.

Lors de la présentation de la feuille de route du processus électoral jusqu'en 2027, le président de la Ceni n'a pas fait dans la manipulation. Il a fait preuve de transparence. En le faisant, Denis Kadima expose la coalition gouvernementale et parlementaire de l'Union sacrée de la nation. S'il y a un retard dans la production des lois, ce n'est pas la faute de l'opposition ou de la Société civile comme les églises Catholique et Protestante. Les responsables sont connus : les ministres sectoriels et les élus de l'Union sacrée qui n'auraient pas respecté correctement leurs missions respectives.

De la même manière, si les fonds ne sont pas versés régulièrement, c'est de la responsabilité du Gouvernement, fustige le président de la Ceni. D'ailleurs, les Commissions justice et paix de la Conférence épiscopale nationale du Congo (Cénco) et de l'Eglise du Christ au Congo (ECC) invitent carré-

ment le président Félix Tshisekedi à s'investir pour que des fonds soient remis à la Ceni pour mettre en marche le processus électoral 2023. Ne pas le faire équivaudrait à conclure que le Chef de l'Etat serait habité par l'idée d'opérer un glissement du calendrier électoral.

Denis Kadima est plus que clair : le gouvernement ne libère des fonds. Il l'a dit à haute voix sur les ondes de la radio Top Congo Fm. Pour être proche de la réalité, le président de la Ceni a indiqué à haute et intelligible voix que faute de moyens financiers, la Ceni n'est pas en mesure d'entamer le préalable des préalables, c'est-à-dire l'état des lieux, n'a pas débuté. Dans son viseur, le ministre des Finances et le Gouvernement qui tardent à jouer leur partition.

Tous les Congolais savent désormais que s'il n'y a pas d'élection à l'échéance constitutionnelle, le responsable est connu et clairement désigné : le Gouvernement et le Parlement de l'Union sacrée. Or, cette coalition gouvernementale a comme chef direct le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo.

JUIN 2022 : LA LIGNE ROUGE

Faut-il déjà parler d'un glisse-

ment du cycle électoral en ce mois de février ? Pas du tout, note Denis Kadima, qui refuse de prendre cette responsabilité sans se référer au préalable à l'Assemblée plénière de la Ceni.

A la question de la radio Top Congo Fm : « *Quand allez-vous nous dire que la Ceni n'est pas en mesure d'organiser les élections en 2023 ?* » Denis Kadima répond : « *Jusqu'au mois de juin, si les choses n'évoluent pas, je vous dirai quoi. En tout cas, si jusqu'au mois de juin, les fonds ne sont pas mis à la disposition de la Ceni, la Ceni en tirera toutes les conséquences.* »

Pour le président de la Ceni, la Centrale électorale sera alors confrontée à deux situations : soit le Gouvernement accepte de débloquer des fonds plus que prévus dans le budget initial des opérations de la Ceni, soit on accepte de faire glisser le cycle électoral. Dans tous les cas, Denis Kadima ne veut pas porter le chapeau d'un quelconque glissement. Aussi, appelle-t-il le Gouvernement à faire diligence pour donner à la Ceni les moyens d'accélérer ses opérations.

DENIS KADIMA, VOLTE-FACE ?

Donné pour être un pro-

Tshisekedi qui lui dicterait les règles à suivre et le comportement à tenir, Denis Kadima forge à petits pas son indépendance. Dans les chancelleries occidentales, il commence à glaner des points. Et non des moindres.

En dénonçant publiquement les insuffisances du Gouvernement et du régime UDPS, Denis Kadima apporte la preuve de son indépendance. A suivre ce technicien des questions électorales, on est en droit de lui accorder le bénéfice du doute.

D'ores et déjà, la Cénco et l'ECC ont mis de l'eau dans leur vin en lui tendant la main pour une éventuelle collaboration. C'est le moment de mettre à l'épreuve le président de la Ceni. C'est aussi le moment pour ces deux confessions religieuses de s'engager sur l'essentielle, à savoir, garantir des résultats électoraux sortis effectivement des urnes afin de permettre au gagnant d'exercer le pouvoir lui remis par le peuple par voie des urnes.

Denis Kadima a donné des signes d'ouverture et d'indépendance, il faut, non seulement l'encourager, mais aussi l'accompagner dans son engagement.

Pour qui connaît le parcours de Denis Kadima, il est difficile qu'il sacrifie sa crédibilité à l'international à l'autelet des sentiments bassement tribaux ou politiques.

PARLONS-EN
L'ombre d'un glissement

(Suite de la Une)

Le Gouvernement congolais ne bouge pas encore alors qu'il est censé mobiliser les ressources internes avant de se tourner vers les appuis financiers des partenaires bilatéraux et multilatéraux.

Effectivement, les nerfs de la guerre faisant défaut, il est fort possible que 2023 ne soit plus une année électorale en RDC. Et une bonne préparation sous-tend une bonne organisation. Dans le cas contraire, les élections voulues transparentes, démocratiques et apaisées ne deviendraient qu'un rêve. Ce qui pourrait amener les organisateurs à des scrutins chaotiques. Avec toutes les conséquences fâcheuses que cela entraîne.

Par ailleurs, les esprits lucides s'étonnent du comportement anti-démocratique que semble afficher le Gouvernement dont les membres de l'Union sacrée de la Nation, à majorité pro Tshisekedi. Certains analystes pensent que cela est fait à dessein car tout n'est pas encore fin prêt pour remporter haut la main la présidentielle 2023. D'autres estiment que la part de l'Exécutif central pour le financement des élections n'étant pas encore prête, celui-ci attend la réaction des partenaires pour se prononcer. Ce qui est toujours irresponsable de sa part.

Dans un cas comme dans l'autre, rien ne rassure pour organiser ces élections prévues dans moins de deux ans. Comme on le voit, l'ombre d'un glissement plane sur ces scrutins que les Congolais réclament pour respecter le processus démocratique que la RDC est en train de vivre dans la douleur. Surtout que ce pays a été un "modèle" en Afrique pour la passation civile du pouvoir entre le président honoraire, Joseph Kabila, et son successeur Félix-Antoine Tshisekedi.

Des élections en 2023, ce sera compliqué, prévient la Ceni

Présentant la feuille de route de la commission électorale qu'il dirige, Denis Kadima a énuméré une série de contraintes – sécuritaires, financières et politiques – qui pourraient ouvrir la voie à un glissement. Au grand dam de l'opposition.

C'était sa première prise de parole publique depuis son entrée en fonction, en octobre dernier. Jeudi 3 février, devant un parterre de journalistes et de diplomates, Denis Kadima, le nouveau président de la Commission électorale nationale indépendante (Ceni), a présenté sa feuille de route pour la période 2021-2027. Il a affiché sa volonté de respecter les délais constitutionnels pour l'organisation des prochains scrutins, mais la liste des difficultés qu'il a énumérées n'est guère rassurante.

RETARDS ET INCERTITUDES

Ladite feuille de route prévoit plusieurs grandes séquences. Entre janvier 2022 et juillet 2023 auront lieu les opérations de cartographie des sites d'identification et d'enrôlement des électeurs. Ensuite, à partir de juillet

2023 et pendant un mois, la Ceni réceptionnera les candidatures pour les scrutins directs (la présidentielle et les législatives). Les élections en elles-mêmes seront organisées entre septembre 2023 et décembre 2023. Viendront ensuite les scrutins indirects (élections des sénateurs et des gouverneurs) puis, dans le jargon de la Ceni, les activités de pérennisation du processus électoral, entre mars 2024 et mars 2027.

Voilà pour la théorie. Mais tout cela s'annonce très compliqué, a aussitôt ajouté Denis Kadima. « *Il faut noter que cette feuille de route ne peut se matérialiser que si un certain nombre de contraintes sont surmontées, a-t-il insisté, précisant que la Ceni [avait] fait un certain nombre d'analyses sans complaisance des risques qui pourraient affecter négativement la mise en œuvre de cette feuille de route.* »

Les contraintes, a-t-il expliqué, sont d'abord politiques et sécuritaires. Et de citer « *le retard de l'appui des institutions de l'Etat dans l'accompagnement de la Ceni* » et « *l'insécurité dans certaines zones du territoire na-*

tional qui peut bloquer le déploiement du matériel, du personnel et les collectes de données. ». Il a poursuivi en faisant état de fortes contraintes financières. « *La non-reconnaissance de l'autonomie financière de la Ceni entache son indépendance. Il y a aussi l'incertitude quant au décaissement de fonds par le gouvernement. L'éventuel non-respect des engagements par les partenaires qui souscrivent pourrait avoir une incidence [sur le processus électoral].* »

Et le fait que des voix s'élèvent dans l'opposition pour demander le retour à une présidentielle à deux tours pourrait aussi avoir un impact sur le chronogramme, prévient le président de la Ceni. « *Il y a aussi des contraintes d'ordre légal et l'incertitude sur les grandes options politiques à lever dans le cadre des réformes électorales. Si on optait pour un deuxième tour à l'élection présidentielle, cela aurait une incidence même sur le budget des opérations. Même le vote ou non des Congolais de l'étranger, [...] tout cela aura une incidence.* »

NOUVEAU GLISSEMENT ?

Autre difficulté que voit se profiler Denis Kadima : le fait que le Gouvernement souhaite coupler un vaste recensement de la population au processus d'enrôlement des électeurs. « *C'est de nature à retarder le processus électoral, déjà soumis aux contraintes constitutionnelles* », prévient-il. Sans oublier les difficultés liées à la pandémie de Covid-19, laquelle pourrait retarder les commandes et générer des contraintes logistiques.

Autrement dit, les difficultés s'annoncent nombreuses et l'opposition a immédiatement réagi en disant voir dans cette sortie de Denis Kadima la preuve que le président Félix Tshisekedi n'avait pas l'intention d'organiser les élections dans les délais, et ce, en dépit des engagements pris. « *Cette feuille de route ouvre la voie, non pas au glissement, mais à l'incertitude. Cela prépare [l'opinion] à l'impossibilité d'aller aux élections en décembre 2023, conformément à ce que prévoit la Constitution* », affirmait un proche de l'opposant Martin Fayulu contacté par Jeune Afrique.

Tiré de Jeune Afrique

Quadripartite d'Oyo : Kagame mis à l'écart, affaire François Beya à l'ordre du jour

A l'initiative du président Denis Sassou N'Guesso de la République du Congo, il s'est tenu, samedi 12 février 2022, dans la ville d'Oyo (Nord du Congo/Brazzaville), une quadripartite où étaient associés Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo de la République Démocratique du Congo, Yoweri Kaguta Museveni de l'Ouganda, et un invité-surprise, Faure Gnassingbé du Togo. Si la sécurité dans la région des Grands Lacs a été au menu des échanges, le dossier François Beya, du nom du conseiller spécial du chef de l'Etat en matière de sécurité, en audition à l'Agence nationale de renseignements, a été à l'ordre du jour, apprend-on depuis Brazzaville. A cette quadripartite, on a constaté l'absence remarquée du président Paul Kagame du Rwanda. Une absence mal perçue du côté de la capitale rwandaise qui se sent de plus en plus isolé dans les grands dossiers de la sous-région. Depuis Kigali, Kagame ne cache pas sa colère. Mardi dernier à Kigali, il a envoyé un message clair à ses pairs de la sous-région, promettant de défendre la sécurité de son pays, même s'il faut faire la guerre en dehors de son territoire. A Oyo, la menace a été prise au sérieux.

HUGO TAMUSA

On ne sait pas grand-chose de ce qui s'est réellement passé samedi dans la ville d'Oyo, au Congo/Brazzaville. Tout ce qui se dit – à l'officiel bien sûr – est que « les échanges entre les quatre Chefs d'Etat ont porté essentiellement sur l'évolution de la situation politique et sécuritaire dans les régions des Grands Lacs, d'Afrique Centrale et d'Afrique de l'Ouest ». Ils ont d'ailleurs promis « de se voir régulièrement et de renforcer ainsi leur cadre de concertation sur les questions politiques et sécuritaires, régionales et internationales ».

Alors que tout Kinshasa est allé emballer par l'affaire qui met en cause François Beya, conseiller spécial du Chef de l'Etat en matière de

sécurité, c'est le moment choisi par le président du Congo/Brazzaville, Denis Sassou N'Guesso, de convier deux de ses pairs de la sous-région à une quadripartite à laquelle a été également convié le président Faure Gnassingbé du Togo.

Si on peut bien trouver une explication à la présence de Félix Tshisekedi de la République Démocratique du Congo et Yoweri Museveni de l'Ouganda, on se perd en conjectures pour comprendre l'invitation lancée à Faure Gnassingbé du Togo.

Qui pis est, l'absence remarquée de Paul Kagame du Rwanda à la rencontre d'Oyo a ravivé les spéculations. Parler de la sous-région des Grand Lacs sans associer Paul Kagame souève bien des interrogations. Quoi



La quadripartite d'Oyo autour de Denis Sassou N'Guesso

qu'il en soit, le président rwandais a été mis à l'écart de la quadripartite d'Oyo. Mais, loin de la sous-région, Faure Gnassingbé était là. Pour une bonne raison, apprend-on depuis Brazzaville.

L'INTERPELLATION DE FRANÇOIS BEYA SUR LA TABLE

En effet, le dossier François Beya, en audition à l'Agence nationale des renseignements (ANR), a dépassé les frontières de la RDC. Avec ses connexions en Afrique, l'interpellation de celui qui reste jusqu'à preuve du contraire – le « séculocrate en chef » du Président Félix Tshisekedi, est suivie de près à travers l'Afrique. A Lomé où François Beya jouit de belles entrées au palais présidentiel, on se soucie du sort à lui réserver. Ce qui, semble-t-il, a justifié la présence de Faure Gnassingbé à Oyo pour plaider sa cause.

Au-delà de Kinshasa, François Beya est bien intro-

duit dans le cercle du pouvoir à Brazzaville, entretenant des liens solides avec Jean-Dominique Okemba, conseiller spécial de Denis Sassou N'Guesso en matière de sécurité. C'est dire que ce qui arrive aujourd'hui à François Beya a des répercussions qui dépassent le seul cadre de la RDC.

A Oyo, il était donc question de rassurer tout le monde. Rassurer tout le monde, c'est aussi ce qui a motivé le déplacement vers la ville natale de Sassou Nguesso du président Yoweri Museveni de l'Ouganda.

En effet, depuis novembre 2021, les Forces armées de la RDC effectuent des opérations militaires « conjointes et concertées » dans la traque des rebelles ougandais de l'ADF dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu. Pour l'instant, aucun brouillard dans les relations entre Kinshasa et Kampala il y a cependant cette condamnation, le 9 février 2022, de l'Ouganda

par la Cour internationale de justice (CIJ) qui l'oblige à verser 325 millions USD pour des crimes de guerre commis entre 1998 et 2003 sur le sol congolais, qui pourrait bien brouiller les cartes. A Oyo, Museveni a exigé et obtenu, rapporte-t-on, des assurances de Félix Tshisekedi à mettre en veilleuse cette procédure de la CIJ.

KAGAME PRÊT À SORTIR SES GRIFFES

Il y a cependant une question qui taraude les esprits : qu'est-ce qui a justifié l'absence de Paul Kagame du Rwanda ? A l'officiel, on apprend qu'aucune invitation n'a été lancée à l'homme fort de Kigali. Brazzaville a préféré l'ignorer. Pour quelle raison ? Difficile à comprendre.

On sait néanmoins que, depuis quelque temps, Paul Kagame se sent de plus en plus isolé dans les grands dossiers de la région des Grands Lacs. Mardi dernier, il a lancé, depuis Kigali, un message clair à quiconque ignorerait son influence dans la région, promettant de défendre la sécurité de son pays, même s'il fallait faire la guerre au-delà des frontières de son pays. C'est tout dit.

Quoi qu'il en soit, à Oyo, le président Denis Sassou N'Guesso s'est efforcé de ramener le calme dans les rangs. Depuis Brazzaville, le dossier François Beya est scruté dans tous les sens. Tout comme à Kampala et à Lomé.

Communiqué final mini-sommet Oyo

A l'initiative de son Excellence Monsieur Denis Sassou N'Guesso, Président de la République du Congo, il s'est tenu à Oyo, le 12 février 2022, un mini-sommet sur la paix et la sécurité régionale.

Y ont pris part, leurs Excellences Messieurs Yoweri Kaguta Museveni, Président de la République d'Ouganda, Faure Essozimna Gnassingbé, Président de la République togolaise, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, Président de la République Démocratique du Congo.

Les échanges entre les quatre Chefs d'Etat ont porté essentiellement sur l'évolution de la situation politique et sécuritaire dans les régions des Grands Lacs, d'Afrique Centrale et d'Afrique de l'Ouest.

A cet égard, ils ont longuement évoqué les opérations conjointes que mènent les armées de l'Ouganda et de la

République Démocratique du Congo dans la partie Est de ce dernier pays, visant à éradiquer les rebelles des Forces Démocratiques Alliées (ADF), Muslum Tabliq Movement (MTM), les autres forces négatives qui menacent la paix et la stabilité dans ces deux pays.

Les quatre Chefs d'Etat se sont réjouis des succès déjà remportés par les forces armées congolaises et ougandaises. Se félicitant, une fois de plus, de l'initiative salvatrice prise par leurs homologues de l'Ouganda et de la République Démocratique du Congo, les Chefs d'Etat de la République Togolaise et de la République du Congo ont réitéré leur plein soutien aux opérations militaires conjointes engagés par ces deux pays.

S'agissant toujours de la région des Grands Lacs, les quatre Chefs d'Etat ont salué et encouragé la démarche conjointe amorcée par les Gou-

vernements de l'Ouganda et du Rwanda, en vue de l'ouverture effective de leurs frontières communes, permettant ainsi la libre circulation des personnes et des biens. Ils ont appuyé la volonté exprimée par ces deux pays, de résoudre par les seuls moyens politiques et diplomatiques, les différends pouvant survenir dans leurs relations bilatérales.

Concernant la situation en République Centrafricaine, les quatre Chefs d'Etat ont salué les efforts de médiation de Son Excellence Monsieur Joao Manuel Gonçalves Lourenço, président de l'Angola Président en exercice de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL). Ils se sont réjouis, des mesures prises par les autorités centrafricaines pour favoriser le retour de l'opposition Démocratique au sein du Comité d'organisation du dialogue républicain.

Les quatre Chefs d'Etat ont évoqué avec un grand intérêt, la tenue du 10^{ème} Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, prévue le 24 février 2022 à Kinshasa, au cours duquel le pays hôte succédera à la République de l'Ouganda à la Présidence du mécanisme.

Les quatre Chefs d'Etat ont réitéré leur soutien total à la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), dans le cadre des mesures prises à l'endroit du Mali, de la Guinée et du Burkina Faso.

S'agissant des élections prochaines en Libye, les quatre Chefs d'Etat ont encouragé l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus de transition et les forces politiques de ce pays à œuvrer pour des élections inclusives et consensuelles.

A propos toujours de la Libye, leurs Excellences Yoweri Kaguta Museveni, Faure Essozimna Gnassingbé et Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo ont salué une fois de plus, les efforts de Son Excellence Denis Sassou N'Guesso à la tête du Comité de Haut Niveau et du Groupe de Contact de l'Union Africaine sur la Libye.

Au plan multilatéral, les quatre Chefs d'Etat se sont réjouis de la tenue de la Cop 26 à Glasgow en novembre 2021. Tout en relevant les progrès accomplis, Ils ont réitéré la nécessité d'accélérer l'action climatique pour maintenir l'objectif fixé par les Nations Unies de limiter la hausse de la température mondiale à 1,5 degré.

Les quatre Chefs d'Etat ont convenu de se voir régulièrement et de renforcer ainsi leur cadre de concertation sur les questions politiques et sécuritaires, régionales et internationales.

FAIT À OYO, LE 12 FÉVRIER 2022

Crise post-électorale en RDC : Martin Fayulu alerte l'Union africaine

Profitant du dernier sommet de l'Union africaine (UA), Martin Fayulu Madidi, candidat malheureux à la présidentielle de décembre 2018, a alerté les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UA sur la résurgence de la crise post-électorale en République Démocratique du Congo, alors qu'une incertitude entoure les prochaines échéances électorales de décembre 2023. Voici l'intégralité de sa lettre datée du 5 février 2022, dont une copie est parvenue à la rédaction d'Econews.

Le 8 février 2019, pour la première fois, j'ai envoyé une lettre aux Chefs d'Etats et de Gouvernements, participants au 32^{ème} Sommet de l'Union Africaine (UA) à Addis-Abeba. Les années qui ont suivi, j'ai persévéré dans cette voie pour attirer votre attention sur la situation chaotique qui prévaut en République Démocratique du Congo (RDC).

La RDC s'enlise dans des crises. Ce qui préoccupe énormément nos concitoyens tout comme, l'Union Africaine, au regard particulièrement de récents développements survenus dans le continent, et plus spécifiquement dans la sous-région Ouest-africaine.

Le coup d'Etat en douzeur (hold-up électoral), intervenu après les élections de décembre 2018 en RDC, a produit des dysfonctionnements institutionnels et des pratiques qui ont sévèrement secoué l'ordre constitutionnel. Jamais la RDC n'a été aussi fragile, affaiblie ou exposée à des risques, notamment de guerre civile, en raison du mécontentement croissant de notre peuple qui subit un lea-

dership défailant au plan interne et un apparent rejet de ses claires aspirations démocratiques de l'étranger.

De toute évidence, la RDC navigue à contre-courant de ses engagements pris dans le cadre de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et de la Charte Africaine de la Démocratie, des Elections et de la Gouvernance – que divers gouvernements de la RDC ont signés et que le pays doit donc respecter. Manifestement, cela n'a pas été le cas en pratique.

Dans cette lettre, je voudrais souligner quelques situations alarmantes, espérant que l'UA usera de son influence morale et de son rôle politique pour agir en conséquence afin de contribuer à assurer la paix, la stabilité et le développement démocratique en RDC :

Il s'agit notamment de :

1. L'instauration d'un système dictatorial en violation de la Constitution, et de l'instrumentalisation du pouvoir judiciaire ;
2. La tentative d'instaurer un système de parti unique en créant « l'Union Sacrée de la



Martin Fayulu Madidi

Nation », en violation de l'article 6 de la Constitution qui reconnaît le pluralisme politique en RDC et de l'article 7 qui interdit l'institution, sous quelque forme que ce soit, d'un seul parti sur tout ou partie du territoire national.

Des parlementaires et des dirigeants de partis politiques ont été contraints, sous peine de poursuites judiciaires, d'adhérer à « l'Union Sacrée de la Nation », la nouvelle structure politique de M. Tshisekedi ;

3. La détermination de M. Tshisekedi à contrôler les deux principales institutions concernées par le processus électoral en RDC, à savoir : La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) et la Cour Constitutionnelle, dont l'indépendance et l'intégrité ont été souillées

par le régime en place ;

4. La proclamation de l'état de siège dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri, sans planification ni programmation, et ses multiples prorogations, en violation de la Constitution. Cela a conduit à la résurgence de rébellions et de tueries dans ces provinces ainsi qu'à l'escalade de tués au sein de civils et de manifestants pacifiques, dans un régime d'administration militaire ;

5. La signature, par M. Tshisekedi, de divers accords avec certains pays voisins, notamment l'Ouganda et le Rwanda, en violation de la Constitution ;

6. L'instrumentalisation du tribalisme, qui mine la cohésion nationale et le développement équitable ;

Face à cette aggrava-

tion de la situation, je sollicite auprès de l'Union Africaine de s'investir pour mettre en place un cadre de discussions entre parties prenantes afin d'adopter des réformes électorales consensuelles et créer un environnement véritablement propice à la tenue des élections libres, justes, impartiales et apaisées en 2023. Mon engagement en faveur du consensus et de la démocratie est inébranlable. J'ai confiance et j'espère que le vôtre l'est aussi.

Vous remerciant par avance pour l'attention que vous accorderez à cette lettre et aux questions urgentes qu'elle pose, veuillez agréer, Messieurs les Chefs d'Etats et de Gouvernement, l'expression de ma très haute considération.

KINSHASA, LE 5 FÉVRIER 2022

Alignant des mois de non-paiement des salaires, les députés provinciaux en pleurs chez Sama Lukonde

ECONEWS AVEC PRESSE/
PRIMAIRE

Il n'est pas bon d'être député provincial, surtout quand on siège dans une Assemblée provinciale d'une province démunie. Hormis les députés provinciaux des provinces les plus huppées, telles que la ville de Kinshasa, le Kongo Central, le Lualaba, le Haut-Katanga et, dans une certaine mesure, la Tshopo, les autres élus provinciaux broient du noir. En pleurs, alignant des mois de non-paiement de leurs salaires, ils sont allés, une fois de plus, solliciter la magnanimité du Premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge.

A ce propos, Jean-Michel Sama Lukonde a reçu, le samedi 12 février 2022, en audience, la délégation de députés provinciaux représentant les 26 provinces de la Républi-



Le Premier ministre, recevant samedi à l'Hôtel du Gouvernement le collectif des députés provinciaux.

que Démocratique du Congo. Ces élus provinciaux sont venus faire part au chef du Gouvernement de leurs multiples préoccupations d'ordre social, surtout l'épineux problème de leurs arriérés de salaire pour

lequel ils sollicitent l'implication personnelle du chef du Gouvernement, comme en témoigne ce compte rendu fait à la presse par le député provincial Blanchard Takatela, président du collectif des députés

provinciaux.

« Profitant de nos vacances parlementaires, nous sommes venus lui faire le rapport. Il était question d'apurement de nos arriérés des salaires, de la régularité de notre paiement, du

paiement des frais d'installation pour les assemblées provinciales, pour les 780 députés provinciaux, et aussi le paiement de la session inaugurale pour six provinces sur les 26 que compte la RDC. Nous pensons que les ministres vont s'atteler à ces instructions », a déclaré le chef de la délégation.

« Nous sommes les élus du peuple, nous l'avons été dans les mêmes conditions que les députés nationaux », a indiqué l'honorable Blanchard Takatela, président du collectif des députés provinciaux.

Pour sa part, le Premier ministre leur a promis une suite favorable aux préoccupations lui soumises. « Il a pris note, il dit qu'ils sont conscients de cette situation et qu'il en fera d'abord, au Chef de l'Etat et ensuite, il instruira les ministres sectoriels pour que cette fois-ci une solution y soit trouvée.

Rapport de l'IGF sur le PDSS : la coordination de l'UG-PDSS remet les pendules à l'heure

Y a-t-il eu détournements à la coordination de l'Unité de gestion du Programme de développement du système de santé (UG-PDSS) ? L'Inspection générale des finances (IGF) est de cet avis. Une conclusion qui ne passe pas au sein de l'UG-PDSS qui relève plutôt des incohérences contenues dans le rapport de l'IGF. Dans une mise au

point qu'Econews a pu consulter, l'UG-PDSS affirme, entre autres, détenir toutes les pièces justificatives de ses dépenses et se dit prête à fournir tous les documents d'informations supplémentaires à l'IGF. Mise en cause, l'Unité de gestion du PDSS tente de remettre les pendules à l'heure.

L'Unité de Gestion du Programme de Développement du Système de Santé accuse réception du rapport de l'IGF numéro 0135/PR/IGF émanant du contrôle au sein de 4 projets se trouvant sous sa coordination.

La coordination de l'UG PDSS observe cependant une forte médiatisation du dit rapport et se trouve dans le droit d'apporter quelques éclaircissements sur les allégations reprises au point 2.a.k au travers des mêmes canaux.

Rapport de l'IGF point A :

2) En ce qui concerne PDSS « Projet de Développement du Système de la Santé »

- a) Dépenses sans justificatifs de l'ordre de USD 5.277.903,26 pour le financement IDA D6750 exercice 2021, USD 700.420,24 pour IDA 4390 de l'exercice 2021 et USD 1.189.118,50 pour le financement IDA 6441 exercice 2021.
En lieu et place des originaux, PDSS a présenté à l'Equipe de contrôle des photocopies, des pièces justificatives scannées, en prétextant que les pièces et factures « originales » existent et sont gardées en Provinces par les Structures bénéficiaires des avances des fonds, alors que selon les procédures en vigueur tous les originaux des justificatifs devaient être envoyés au Siège à Kinshasa en justification des avances des fonds reçues ;

Réponse de l'UG PDSS :

Nous réaffirmons que pour l'essentiel de ces dépenses (pour plus de 4 millions de USD) les pièces originales existent et sont disponibles dans les Etablissements publics en province.

Certaines dépenses (pour plus de 2 millions de USD) sont enregistrées dans notre comptabilité comme avances à justifier au moment du passage de la mission de l'IGF. Professionnellement, l'IGF comme nous savons que l'on ne fournit pas des justificatifs pour des comptes d'avances.

En outre, la disposition de travailler avec les pièces scannées avait été prise depuis 2020 pour les raisons suivantes :

1. Le volume important des pièces à transmettre
2. En 2020 cela était devenu un mode de fonctionnement lié à la maladie à COVID 19
3. Pour assurer le suivi de ces pièces les auditeurs externes incluent les EUP dans les entités à auditer

Notre demande est que soit on diligente une mission indépendante pour vérifier l'existence de ces pièces ou soit on nous autorise à aller les prendre en province.

Rapport de l'IGF point B :

- b) Utilisation des justificatifs en doublons. C'est le cas par exemple de la dépense consécutive à la DRF 37 émanant de l'Etablissement d'Utilité Publique (EUP) BANDUNDU, relatif à l'Accord de financement 4390, pour un montant de USD 19.473 comptabilisé doublement au journal des banques du PDSS le 28 janvier 2021 pièces n° 0126 et le 25 février de la même année, pièce n°0315 ;

Réponse UG PDSS :

L'UG PDSS a fait le même constat lors de ses contrôles internes de routine et a mis en place un mécanisme visant à récupérer le montant doublement payé sur le prochain paiement prévue dans le PTBA 2022.

Rapport de l'IGF point C :

- c) Existence des dépenses de USD 2.313.368 qualifiées d'inéligibles par la Banque Mondiale et remboursées au Bailleur par le Gouvernement de la RDC sans que les responsabilités ne soient clairement établies en vue de la récupération de ces sommes par le Gouvernement ;

Réponse de UG PDSS :

La déclaration de dépense inéligibles avait été faite au ministère des finances par la Banque Mondiale.

Nous rappelons que ces dépenses inéligibles concernent la période de 2016 à 2019 et pour plus de 70 % elles concernent la période avant la gestion de la coordination actuelle. La plupart des responsables ne sont plus en fonction. La plupart de ses dépenses inéligibles ont des pièces justificatives qui existent en comptabilité et ne sont inéligibles que du fait des procédures de la BM qui n'ont pas été suivies dans sa grande majorité.

Rapport de l'IGF point D :

- d) Restitution en Juin 2020 d'une somme de USD 224.990 par PDSS au Ministre de la Santé Publique sans que la Coordination de ce Projet ne soit informée sur la destination réelle donnée à ce fonds qui était pourtant initialement affecté à l'achat des trois ambulances médicalisées dans le cadre de la riposte contre la pandémie de Covid 19 ;

Réponse de UG PDSS :

Notez :

1. Les 224.990 usd sont des fonds que le ministère de santé avait mis à la disposition pour faciliter l'achat par le PDSS de 3 Ambulances. Ces fonds ne viennent pas des ressources de la Banque Mondiale
2. Vu que l'achat n'avait pas été réalisé nous avons retourné l'argent dans le compte du ministère
3. En quoi la responsabilité de la coordination est-elle engagée pour l'utilisation finale de ces fonds ? Une mission de l'IGF ayant été réalisé entre autres sur ce dossier au ministère de la santé doit avoir la réponse à cette question.

Rapport de l'IGF point E :

- e) Vols récurrents des biens du projet dans les Etablissements d'Utilité Publique (EUP) et Divisions Provinciales de Santé (DPS), mais non suivis des sanctions. C'est le cas par exemple des Divisions Provinciales de Santé (DPS) de Mongala, de Haut-Katanga, de Haut Lomami, des Etablissements d'Utilité Publique (EUP) de Bandundu et de Katanga où a été constatée la disparition de plusieurs biens du Projet ;

Réponse de UG PDSS :

L'inventaire en cours va faire l'état de lieux de cette situation et mobilisera après constat de l'IGF pour identifier les coupables et proposer les sanctions par les personnes habilitées.

Rapport de l'IGF point F :

- f) Non-respect des dispositions fiscales de la RDC, se traduisant par la non-imposition des rémunérations versées au personnel du Projet, la non-retenue à la source de l'IRL (Impôt sur les revenus localisés) sur les loyers payés par le Projet, sans qu'aucune disposition de la loi fiscale ou des Accords de financement n'exonère ces revenus ;

Réponse de UG PDSS :

Le paiement de l'impôt IPR est réglé dans le cadre de l'accord de financement signé entre le gouvernement et les bailleurs de fonds. Un tableau de relevé de l'IRL avait été élaboré en juillet 2021 bien avant l'audit de l'IGF. Le paiement est déjà effectif, il avait été retardé par le règlement d'un litige qui nous opposait au bailleur. Il s'agissait du remboursement de la garantie locative.

Rapport de l'IGF point G :

- g) Existence des irrégularités sur les marchés publics passés par le Projet, se traduisant, par exemple, par l'exclusion sans raison objective de certains fournisseurs du processus de demande de cotation utilisée lors de la sélection, la non-application des pénalités et autres sanctions prévues à l'encontre des fournisseurs défaillants ayant retiré leur offre durant la période de validité ou ayant livré en retard, l'absence des garanties d'offre ou des preuves de livraison par certains Fournisseurs, l'absence d'un tableau fixant clairement les seuils de passation et de contrôle des marchés publics, l'absence de numéro impôt de certains bénéficiaires de marché (absence d'attestation fiscale), la rareté observée dans l'attribution des

marchés importants aux ONG et Organismes Nationaux, l'absence de contrôle du Gouvernement sur les marchés financés par les bailleurs des fonds dans le secteur de la santé publique ;

Réponse de UG PDSS :

Aucun fournisseur ne peut être exclu sans raison objective. Pour les pénalités de retard de livraisons les différents fournisseurs ont donné des explications du retard que la coordination avait approuvé. Les échanges de courrier sur différents dossiers concernés existent.

Rapport de l'IGF point H :

- h) Absence de transparence dans la perception et l'utilisation des recettes de vente des DAO (Dossier d'Appel d'Offres), impliquant ainsi la responsabilité du Coordonnateur du PDSS, du Spécialiste en gestion financière et des responsables du Service de passation des marchés publics ;

Réponse de UG PDSS :

La perception des fonds et l'utilisation des fonds de vente des DAO se fait selon les procédures de gestion administrative et financière de l'UG PDSS. De 2017 à 2019 de l'UG PDSS, la perception de ses ventes se faisait à la caisse avant qu'une décision ne soit prise pour le faire exclusivement par la Banque

Rapport de l'IGF point I :

- i) Anomalies dans la gestion des ressources humaines, se traduisant par le paiement des primes de performance aux Agents sans document d'évaluation, la prestation par certains Agents avec des contrats de travail expirés et non renouvelés, le passage par un Agent d'un Poste à un autre sans signature d'un nouveau contrat de travail, l'absence d'un système de sécurité sociale ou de pension-retraite en faveur des Agents du Projet ;

Réponse de UG PDSS :

Le paiement de la prime de performance est tributaire de l'évaluation et obtient toujours la Non-Objection de la Banque. Les documents qui l'attestent existent. Travaillant dans une logique d'Unité de gestion qui gère plusieurs projets et pour éviter d'engager à chaque fois qu'un besoin en ressources humaines est perçu, il est arrivé de manière provisoire à utiliser certains experts à des tâches autres que celles qui sont dans leurs TDRs. Le volume horaire n'étant pas très important pour ces tâches par rapport au contrat initial nous les maintenons ainsi en attendant le renouvellement du contrat pour adapter les TDRs aux nouvelles responsabilités. Le personnel de l'UG-PDSS a le statut de Consultant, la question de sécurité sociale est non applicable.

Rapport de l'IGF point J :

- j) Absence de leadership du Ministère de la santé publique dans la gestion de l'Unité de gestion PDSS, le Comité Technique de suivi (CTS), Organe censé être présidé par le Secrétaire Général à la Santé, le Projet dépendant du Ministère de la Santé, n'ayant pas fonctionné et ne recevant aucune information de façon officielle de la part de Coordination du Projet PDSS. Aussi, le Ministère de la Santé n'a jamais diligencé un Contrôle hiérarchique de PDSS, pourtant gestionnaire des fonds des bailleurs devenus publics à la suite de la signature des Accords entre la RDC et les bailleurs des fonds ;

Réponse de UG PDSS :

Les organes de pilotage du projet ont été définis dans l'accord de financement (Comité de Pilotage du secteur de la Santé) et leur fonctionnement est de la responsabilité du ministère de la santé. Il existe des directions techniques du ministère de la santé qui sont les organes techniques de mise en œuvre du projet.

Nous transmettons au Secrétariat Général :

1. Le Plan de Travail annuel Budgetisé et les plans de travail Trimestriel
2. Le Rapport de suivi Financier
3. Le Rapport Annuel
4. Toute autre information à la demande

Rapport de l'IGF point K :

- k) Non-atteinte des objectifs assignés aux différents Projets PDSS ou faible niveau des indicateurs techniques de performance, PDSS n'ayant pas encore atteint l'objectif lui assigné, à savoir l'élévation du niveau de santé de la population dans les zones ciblées par ses activités.

Réponse UG PDSS :

Nous voulons rappeler que l'UG-PDSS gère 4 projets et pour chacun de ces projets il existe un cadre de suivi avec des indicateurs de performance. Ces projets doivent contribuer à améliorer l'état de santé de la population et ne peuvent pas à eux seuls « élever l'état de santé de la population ». Sur les 4 projets seuls les projets PDSS et le projet d'urgence COVID sont effectivement en cours de mise en œuvre. Le REDISSE 4 et le PMNS sont à leur démarrage. En termes de performance le PDSS a atteint son objectif général qui est celui d'améliorer l'accès aux services de santé dans les provinces ciblées. Il est difficile d'évaluer cela à partir d'un audit organisé à Kinshasa, il faut aller sur le terrain. Pour le projet Urgence COVID le renforcement des structures impliquées dans la riposte est effective et grâce à ce projet, des milliers de vie ont été sauvées.

La coordination de l'UG PDSS réaffirme son engagement à poursuivre sa mission de renforcer le système de santé étant l'un des programmes importants du Ministère de la Santé financé par la Banque Mondiale.



Gestion rationnelle des dépenses publiques : Tshisekedi impose plus de rigueur

Si les recettes publiques sont en hausse et affichent une bonne progression, les dépenses publiques restent encore une épine pour le Gouvernement. Vendredi en Conseil des ministres, le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, a lancé un appel à la rationalisation des dépenses, « considérant d'énormes attentes de nos populations et l'urgence d'y répondre ». A cet effet, le Président de la République a recommandé, dans le cadre de l'exécution du Budget de l'Etat de l'exercice 2022, « le respect des engagements des dépenses en fonction des allocations budgétaires prévues et disponibles ». Insistant sur le passage vers une budgétisation programmatique, il a souligné que cela implique, dans le chef de tous les gestionnaires des crédits, la culture de la Gestion axée sur les résultats. Une discipline budgétaire s'impose comme indice de performance. De l'avis

du Président de la République, « cette dernière devrait être caractérisée dans la programmation des dépenses publiques par les principes d'efficacité et d'efficience qu'encadrent le Plan d'engagement budgétaire ainsi que le Plan de trésorerie ». Aussi, a-t-il chargé le ministre d'Etat, ministre du Budget et le ministre des Finances, de « mettre en place un dispositif permettant, au cours de cet exercice budgétaire, l'apurement dans la chaîne d'exécution des dossiers des ministères sectoriels régulièrement engagés et liquidés. Ce qui implique une meilleure coordination et un partage quotidien des informations sur l'état de la Trésorerie entre les deux ministères ». Intégralité du compte-rendu de la réunion du Conseil des ministres.

ECONEWS

Compte-rendu de la quarantième réunion du Conseil des ministres

Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, a présidé la quarantième réunion du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République, ce vendredi 11 février 2022 par visioconférence.

Cinq points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

I. Communication de son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat;

II. Points d'informations;

III. Approbation d'un relevé des décisions du Conseil des ministres ;

IV. Adoption des dossiers;

V. Examen et adoption des textes.

I. COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

La communication du Président de la République, Chef de l'Etat a porté essentiellement sur cinq (5) points, à savoir :

I. Réhabilitation du mausolée du premier Président de la République Démocratique du Congo

Au regard de la dégradation continue du mausolée de feu premier Président de la République, Joseph Kasa-Vubu, localisé à 17 kilomètres de la cité de Tshela, précisément dans le village Lukamba Mbemba en province du Kongo-Central, le Président de la République a instruit le ministre d'Etat, ministre des Infrastructures et Travaux publics, en collaboration avec le Gouverneur intérimaire de la Province du Kongo-Central, de réaliser les travaux nécessaires de génie civil pour la viabilisation et la sécurisation du site.

Ce dernier constitue la dernière demeure d'un de nos pères de l'indépendance, un lieu de recueillement et de

tourisme historique.

Le Chef de l'Etat a souligné que le Gouvernement, à travers la ministre de la Culture, Arts et Patrimoine, se concerta avec la famille de l'illustre disparu pour envisager la création d'un musée privé et familial dédié au feu Président Kasa-Vubu.

II. La Réforme de Licence Master et Doctorat dans l'Enseignement Supérieur et Universitaire

Saluant la pertinence des réformes annoncées dans le cadre des résolutions des états généraux de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, le Président de la République a évoqué quelques contraintes relatives à la mise en œuvre progressive du système Licence Master et Doctorat.

L'arrimage général et automatique à ce système nécessite que soient réunis certains préalables incontournables, en termes de textes réglementaires, de renforcement des capacités des ressources humaines et des infrastructures afin de garantir l'efficacité attendue aussi bien du personnel enseignant et administratif que des étudiants, principaux bénéficiaires de cette réforme.

Tout en poursuivant l'élan de la préparation du système LMD, le ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire a été invité à procéder, dans un bref délai, avec le concours des parties prenantes, à une évaluation minutieuse de l'état de ces préalables.

Les ministres en charge de la Recherche scientifique, des PT-NTIC, du Numérique, des Infrastructures et Travaux publics, du Budget et des Finances ont été invités, chacun en ce qui le concerne, à s'impliquer active-



ment pour accompagner et soutenir le ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire dans ce processus d'évaluation et de mise en œuvre recommandé.

Un rapport de cette évaluation est attendu prochainement en Conseil des ministres.

III. Mise en place d'une gestion rationnelle des dépenses publiques

Considérant d'énormes attentes de nos populations et l'urgence d'y répondre, le Président de la République a recommandé, dans le cadre de l'exécution du Budget de l'Etat de l'exercice 2022, le respect des engagements des dépenses en fonction des allocations budgétaires prévues et disponibles.

Insistant sur le passage vers une budgétisation

programmatique, il a souligné que cela implique, dans le chef de tous les gestionnaires des crédits, la culture de la Gestion axée sur les résultats. Une discipline budgétaire s'impose comme indice de performance.

Cette dernière devrait être caractérisée dans la programmation des dépenses publiques par les principes d'efficacité et d'efficience qu'encadrent le Plan d'engagement budgétaire ainsi que le Plan de trésorerie.

A cet effet, le Chef de l'Etat a chargé le ministre d'Etat, ministre du Budget et le ministre des Finances, de mettre en place un dispositif permettant, au cours de cet exercice budgétaire, l'apurement dans la chaîne d'exécution des dossiers des ministères sectoriels régulièrement engagés et liquidés. Ce qui implique une

meilleure coordination et un partage quotidien des informations sur l'Etat de la Trésorerie entre les deux ministères.

IV. Mise en œuvre du projet Kin-Emploi par le ministre de la Formation professionnelle et Métiers

En vue de relever le faible taux d'intégration des jeunes dans le marché de l'emploi dans la ville de Kinshasa, le Président de la République a rappelé que l'atteinte des résultats assignés au projet Kin-Emploi, fruit du partenariat avec la Belgique, via l'Agence Belge de Développement (ENABEL), est un enjeu crucial en raison notamment du nombre d'emplois projetés, la formation à l'auto-emploi, l'incubation de projets d'entrepreneuriat.

(Suite à la page 8)

Alerte : probabilité d'une cinquième vague de COVID-19 entre avril et juillet 2022

Contrairement à ce que pensent les incrédules, la pandémie de COVID-19 n'est pas encore éradiquée. Par conséquent, le vaccin, le respect strict et rigoureux des gestes barrières demeurent les principales dispositions préventives. Tout en signalant la régression de cette maladie en République Démocratique du Congo, le ministre de la Santé publique, Hygiène et Prévention alerte sur une probabilité d'une cinquième vague entre avril et juillet 2022 en cas de négligence des mesures barrières.

VÉRON KONGO

Au cours de sa quarantième réunion qui s'est tenue vendredi 11 février 2022, le Conseil des ministres a été informé de l'évolution de la pandémie de COVID-19 en République Démocratique du Congo.

Intervenant à ce propos, le ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévention, Dr Jean-Jacques Mbugani, s'est réjoui de la régression, en l'espace de trois semaines, du nombre de cas de contamination de la pandémie de COVID-19 sur toute l'étendue de la République Démocratique du Congo.

Outre la régression de la maladie, a-t-il indiqué, il y a la baisse du nombre de cas de contamination et d'hospitalisation.

Cependant, le ministre Mbugani a attiré l'attention du Conseil des ministres sur

le fait que l'analyse des données de deux premières années passées renseigne clairement que la saisonnalité du Coronavirus en République Démocratique du Congo est au milieu et en fin d'année. Ce qui indique la probabilité d'une cinquième vague entre avril et juillet 2022.

Dans son compte rendu, le porte-parole du gouvernement, le ministre Patrick Muyaya, a précisé que « c'est pour la première fois que la République Démocratique du Congo enregistre une régression continue du nombre de cas rapportés ainsi que celui d'hospitalisation. C'est aussi pour la première fois que la pandémie de COVID-19 régresse de façon simultanée entre la ville de Kinshasa et les autres provinces. Grâce à une prise en charge responsable et appropriée, le gouvernement a tout fait pour contenir cette



Dr Jean-Jacques Mbugani, ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévention

quatrième vague ».

LEVÉE DU COUVRE-FEU : LA DÉCISION DU CHEF DE L'ÉTAT ATTENDUE

Par ailleurs, par rapport à la régression du nombre de cas de contamination de la pandémie de COVID-19 et d'hospitalisation, le Conseil des ministres a annoncé, au cours d'une de ses réunions précédentes, la levée progressive

du couvre-feu. Avant la prise de la décision par le chef de l'Etat, il a été demandé aux structures concernées par la riposte contre la COVID-19, à savoir le Comité multisectoriel de riposte (CMR) et le TASK Force de la Présidence de la République en matière de santé de réfléchir là-dessus. C'est de leurs avis scientifiques que pourra éventuellement dépendre la décision du chef

de l'Etat sur la levée progressive du couvre-feu.

Pour rappel, la République Démocratique du Congo se trouve en pleine quatrième vague de la pandémie de COVID-19 avec la survenue du variant Omicron découvert en Afrique du Sud l'année dernière. Le gouvernement congolais reconnaît la vaccination comme unique remède contre cette maladie.

Marché Matadi Kibala : les 25 victimes inhumées dans la dignité

VÉRON K.

Le Premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge, a assisté, vendredi 11 février 2022, aux obsèques organisées au Stade Vélodrome de Kintambo, situé dans la commune du même nom. Des membres des familles éplorées, des amis et connaissances auxquels se sont joints des anonymes étaient présents à cette cérémonie qui consistait à rendre hommage aux personnes décédées par électrocution, mercredi 3 février 2022 au marché Matadi Kibala (commune de Mont Ngafula), à la suite de la rupture du câble électrique de haute tension de la Société nationale d'électricité (SNEL).

Dans son mot de circonstance, le gouverneur de la ville de Kinshasa, Gentiny Ngobila Mbaka, a rappelé les circonstances ayant entouré ce drame.

Selon lui, cette situation imprévisible devrait interpeller tout le monde afin que plus jamais cela ne se reproduise



dans la ville de Kinshasa.

« Le gouvernement provincial de Kinshasa ne transigera plus sur le non-respect des normes urbanistiques », a averti le gouverneur Ngobila.

En clair, a-t-il expliqué, personne ne peut occuper les emprises routières, ferroviaires, aéroportuaires, des lits des rivières. Aussi, a-t-il indiqué, les constructions sur les

sites non autorisés, notamment les collecteurs, caniveaux, avaloirs ainsi que les pentes collinaires sont désormais prohibées.

« Au-delà de nos larmes, cette tragédie est un moment sacré d'union des Kinois et Kinois dans la tristesse et également dans l'espoir des jours meilleurs », a fait savoir Ngobila Mbaka.

Au nom de ses administrés, le chef de l'exécutif provincial de Kinshasa a profité de cette occasion pour remercier le chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, pour s'être personnellement rendu sur le lieu du drame afin de consoler les proches des victimes et définir les dispositions utiles à prendre pour l'inhumation de

ces dernières.

« Aux vingt-cinq personnes périées lors de ce drame, soyez rassurées que vous serez toujours présentes dans nos mémoires », a conclu le gouverneur Ngobila.

A signaler que les vingt-cinq victimes ont été inhumées dans la dignité au cimetière de Mingadi 2, situé dans la commune de Mont-Ngafula.

Compte-rendu de la quarantième réunion du Conseil des ministres

(Suite de la page 6)

La construction d'un Centre des ressources multiservices à Kinshasa, zone d'intervention du projet, est l'une des composantes de ce dernier. Ce centre permettrait de faciliter l'adéquation formation/emploi, la collaboration avec les entreprises environnantes et la promotion de l'entreprenariat des jeunes.

Il a demandé au Premier ministre de s'assurer que toutes les dispositions sont prises, au niveau des Ministères concernés pour accélérer la concrétisation de ce projet. Il s'agit notamment du Ministère de la Formation Professionnelle et Métiers, et celui de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique ainsi que celui des Affaires financières, à l'effet d'accélérer la concrétisation de ce projet.

V. Contraintes dans la mise en œuvre du Projet PERSE

Le Président de la République a rappelé au Conseil que le Projet d'équité et de renforcement du système éducatif (PERSE) poursuit l'objectif de réduire les fardeaux des frais scolaires sur les foyers et améliorer l'accès à l'enseignement primaire et renforcer les systèmes éducatifs. Il est financé par la Banque Mondiale et couvre dix provinces sur les vingt-six (26).

Au regard des difficultés que rencontre ce projet, notamment par le manque de représentation des banques dans les zones indiquées et du coût supplémentaire que génère le recours palliatif aux messageries financières, le Chef de l'Etat a chargé le Ministre des Finances et celui de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique de régler cette question en urgence en vue de garantir la bonne exécution du projet.

Il a conclu son propos en exigeant un rapport circonstancié dans les jours qui viennent.

Intervenant dans la suite de la communication du Président de la République, le Premier Ministre a réitéré le soutien du Gouvernement au Président de la République, Chef de l'Etat, dans son inlassable combat visant la quête permanente pour la sauvegarde des acquis démocratiques et la défense des intérêts supérieurs de la Nation.

Il a martelé qu'aucun effort ne sera ménagé pour

décourager toute velléité de nature à saper le processus démocratique par une quelconque forme de déstabilisation des Institutions de la République.

Le Premier ministre a aussi saisi cette occasion pour rendre un vibrant hommage au Président de la République, Chef de l'Etat pour le travail abattu avec brio durant son mandat à la tête de l'Union Africaine qui s'est terminé le 5 février 2022, avec le passage du flambeau à son homologue du Sénégal, et sa désignation, à l'unanimité en tant que champion africain contre la violence faite aux femmes et aux filles.

Il a clôturé son propos en informant le Conseil des ministres que la Nation a rendu, cet avant-midi de la journée du 11 février au stade Vélodrome de Kintambo, un dernier hommage à nos compatriotes victimes de la catastrophe survenue à la suite de la rupture d'un câble de haute tension à Matadi-Kibala dans la commune de Mont-Ngafula, à Kinshasa, le 02 février 2022. Outre la prise en charge humanitaire et l'assistance en faveur des familles éprouvées, le Gouvernement a mis en place une Commission chargée de faire un état des lieux complet sur la problématique de la sécurisation des servitudes des lignes à haute tension de la Société nationale de l'électricité (SNEL).

Dans la même perspective, le Premier Ministre a rappelé qu'une autre Commission avait déjà été mise en place pour la délocalisation et la modernisation du marché de Matadi-Kibala. Ses conclusions sont attendues dans les tous prochains jours.

II. POINTS D'INFORMATION

II.1. Etat et administration du territoire

L'état du territoire national, présenté par le vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires coutumières, reste généralement calme sur toute l'étendue du pays en dépit des cas d'insécurité enregistrés dans la partie Est où se poursuivent les opérations militaires dans le cadre de l'état de siège. La Police Nationale Congolaise poursuit également les opé-

rations de lutte contre toute forme de criminalité dans les milieux urbains.

L'état d'esprit de la population a été marqué par :
- des commentaires diversifiés à l'issue de la décision de l'Organisation Internationale de la Francophonie reportant d'une année la tenue des neuvièmes Jeux de la Francophonie à Kinshasa;
- la participation du Chef de l'Etat au Sommet de l'Union Africaine à Addis-Abeba en Éthiopie le 5 février 2022 où il a cédé le flambeau à son homologue Sénégalais, Macky Sall;
- les commentaires en sens divers après le décès de 25 de nos compatriotes au marché Matadi-Kibala le 2 février 2022 à la suite du sectionnement accidentel du câble aérien haute tension de la SNEL;
- l'interpellation du conseiller spécial du Chef de l'Etat en matière de sécurité ainsi que sur la mise au point de la Présidence de la République à ce sujet.

Le vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires coutumières a aussi fait le point de la situation sécuritaire dans quelques provinces.

II.2. Situation sécuritaire

Le ministre de la Défense nationale et Anciens combattants, pour sa part, a fait le point de la situation sécuritaire qui demeure globalement sous contrôle des Forces de défense et de sécurité.

Il a indiqué que les opérations conjointes des Forces armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) et des Forces de défense du peuple ougandais (UPDF) se poursuivent normalement.

Les bombardements et actions offensives ont été engagés contre les positions terroristes ADF/MTM et leurs supplétifs en province de l'Ituri où ils tentaient de trouver refuge suite à la pression militaire dans la partie frontalière en territoire de Beni, dans le Nord-Kivu.

Le ministre de la Défense nationale et Anciens combattants a informé le Conseil de la neutralisation de 23 terroristes ADF/MTN par notre Armée le 9 février 2022 entre les villages Makusa et Makumu situé à environ 20 kilomètres au Nord-Est de Mangina. L'armée loyaliste qui a pris l'ascendance sur l'ennemi de la

paix occupe désormais un grand bastion de ces terroristes qui ont longtemps semé la terreur dans la partie Ouest de la ville de Beni.

II.3. Évolution de la situation de l'épidémie à Covid-19

Le ministre de la Santé publique, Hygiène et Prévention a présenté la situation liée à l'épidémie à Covid-19. Il a indiqué que depuis trois (3) semaines consécutives, la République Démocratique du Congo enregistre une régression continue du nombre de cas rapportés ainsi que le nombre d'hospitalisations.

C'est aussi, a-t-il insisté, la première fois que la pandémie à Covid-19 régresse de façon simultanée entre Kinshasa et les autres provinces. C'est grâce à une prise en charge responsable et appropriée que notre Gouvernement a donc tout fait pour contenir cette quatrième vague.

Le ministre de la Santé publique, Hygiène et Prévention a tiré l'attention du Conseil sur le fait que l'analyse des données de deux premières années passées renseigne clairement que la saisonnalité du Coronavirus dans notre pays est au milieu et en fin d'année. Ce qui indique la probabilité d'une cinquième vague entre avril et juillet prochain.

La population a été ainsi appelée à rester vigilante, à porter le masque, à garder la distanciation, à se laver les mains et à se faire vacciner pour lutter efficacement contre le Covid-19.

II.4. Etat d'avancement des projets d'entretien de la voirie dans la ville de Kinshasa

Le ministre d'Etat, ministre des Infrastructures et Travaux publics a présenté la situation d'évolution des travaux réalisés sur financement du Trésor public, en partenariat public-privé et avec l'appui des bailleurs de fonds pour la réhabilitation et la construction de certains axes routiers dans la ville-province de Kinshasa.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.5. Etat d'avancement des préparatifs des IX^{ème} Jeux de la Francophonie

Le ministre de l'Intégration régionale a présenté au Conseil, la situation sur les avancées qui ont été enregistrées dans les préparatifs des neuvièmes Jeux de la Francophonie tant sur le plan financier, infrastructurel qu'organisationnel.

Il a aussi rendu compte de la réunion du Conseil permanente qui s'est tenue par visioconférence le 8 février 2022 et qui a été décidé du report des neuvièmes Jeux à Kinshasa pour le mois de juillet 2023.

Le ministre de l'Intégration régionale a souligné que ce report n'est nullement objet ni de manque de capacité organisationnelle, encore moins de la volonté politique des autorités congolaises. Il est plutôt motivé par le souci d'améliorer davantage les conditions d'organisation. Ce report devrait davantage être mis à profit notamment pour une meilleure préparation de nos athlètes qui doivent concourir et remporter des titres le moment venu.

II.6. Programme d'urgence intégré de développement communautaire (PUIDC)

Faisant suite à la recommandation du Président de la République lors de la 35^{ème} réunion du Conseil des ministres tenue le 7 janvier 2022, le ministre des Affaires sociales, Actions humanitaires et Solidarité nationale a présenté au Conseil les trois (3) axes du Programme d'urgence intégré de développement communautaire (PUIDC).

Il s'agit respectivement de : (i) l'appui à l'industrialisation de proximité des filières à grand potentiel d'amélioration de moyens d'existence à la base; (ii) l'appui à la création d'une masse critique des compétences des jeunes à travers le développement des métiers innovants; et enfin, (iii) l'appui à la gouvernance communautaire.

Visant l'amélioration des conditions de vie des populations dans les 26 provinces, particulièrement au niveau des Entités territoriales décentralisées, le Programme d'urgence intégré de développement communautaire a été validé le 30 décembre 2021 par les parties prenantes réunies dans un atelier qui s'est tenu à Kinshasa.

(Suite à la page 10)

UE-Afrique, une relation à réinventer : rendez-vous les 17 et 18 février à Bruxelles

Les 17 et 18 février 2022, quelque 80 dirigeants africains et européens sont attendus à Bruxelles pour le grand sommet Union européenne-Union africaine. Les anciennes puissances coloniales que sont les États européens veulent repartir sur des bases nouvelles, plus équilibrées et capables de contrer l'influence grandissante de puissances non démocratiques comme la Chine, la Turquie et la Russie. Le 27 de l'UE entendent signer des « partenariats stratégiques » avec les pays africains, portant sur l'aide au développement, les visas, le programme Erasmus, la migration. Les questions sanitaires et climatiques sont également cruciales dans les relations avec un continent peu armé pour faire face à l'avenir, sans parler des questions sécuritaires, à l'heure où l'islamisme radical menace et où la France a bien du mal à garder les Européens à bord d'une force d'intervention commune, au Mali notamment. Le sommet UE-UA va-t-il refaçonner les relations Europe-Afrique?

Selon les vœux du Français Emmanuel Macron, à l'origine de ce sixième sommet, il s'agit ni plus ni moins que de « réviser complètement » la relation UE-Afrique. Le président français a l'ambition de « reforgé un New Deal économique et financier avec l'Afrique », d'« établir un véritable système de paix et de prospérité pour renforcer les investissements dans les économies africaines » et enfin de « construire [un] avenir partagé », comme le rappelle African Business.

Il revient au Sénégalais Macky Sall, président tout juste nommé de l'Union africaine, d'exposer les attentes africaines. Le président sénégalais a ainsi énuméré un certain nombre de sujets vitaux pour le continent, notamment l'accès au financement, l'accès aux vaccins contre le Covid-19, l'investissement dans les infrastructures, le soutien au secteur privé, la paix et la gouvernance.

ECONEWS

Tribune conjointe de Macky Sall et Charles Michel

Les 17 et 18 février prochains, les chefs d'État ou de gouvernement de l'Union africaine et de l'Union européenne se réuniront en sommet à Bruxelles. Le dernier sommet UA-UE s'est tenu il y a plus de quatre ans, en novembre 2017, à Abidjan.

La pandémie est évidemment l'une des raisons qui expliquent le temps qui s'est écoulé depuis notre dernière rencontre. Sa survenue renforce d'autant plus la dimension exceptionnelle que nous voulons, de part et d'autre, donner à ce sommet. L'objectif n'est rien moins que d'établir ensemble les bases d'un partenariat renouvelé entre nos deux continents, un nouvel élan dont l'idée est en gestation depuis un certain temps déjà. La croissance, la prospérité partagée et la stabilité sont les grands objectifs de ce partenariat. Notre sommet reposera sur deux principes fondateurs.

RESPECT ET VALEURS

Nos deux continents et leurs peuples partagent une proximité géographique, des langues et des liens humains et économiques. La paix et la sécurité de nos deux continents sont interdépendantes. Voilà pourquoi le premier principe fondateur doit être le respect. Le futur nous demande d'accepter et de respecter nos différences.

Le second principe fondateur, ce sont les droits et les valeurs que sont la dignité, la liberté et la solidarité, exercés dans le cadre de l'état de droit et de la bonne gouvernance. Sur ce terrain commun, nous pouvons chaque jour apprendre les uns des autres.

Enfin, notre projet repose sur des intérêts communs. Une Afrique prospère, stable, sûre et durable, en pleine possession de ses

moyens pour affronter tous les défis de l'avenir en est le cœur.

UN PARTENARIAT POUR LA PROSPÉRITÉ

Un partenariat postule l'échange et le partage. Chacun de nos deux continents dispose de possibilités gigantesques à mettre au profit de ce projet commun.

L'UE apportera des capacités d'investissements publics et privés, ainsi qu'un savoir-faire en matière d'infrastructures et de technologies vertes, qui sont essentielles pour notre combat commun contre le changement climatique et la transformation des économies africaines.

L'Afrique dispose d'importantes ressources naturelles, d'une population jeune et dynamique qui ne demande qu'à être mobilisée, et de capacités d'innovation et d'inventivité impressionnantes.

Elle a aussi besoin d'un meilleur accès aux ressources, y compris par la réallocation des droits de tirage spéciaux sur une base volontaire, pour financer ses énormes besoins de développement économique et social.

Dans le même esprit, une initiative pour l'allègement de la dette des pays pauvres est souhaitable pour soutenir les efforts de résilience et de relance des pays africains.

Nous lançons également un appel en faveur d'une transition énergétique juste et équitable tenant compte des besoins spécifiques de l'Afrique, notamment pour son industrialisation et l'accès universel à l'électricité. Nous rappelons que plus de 600 millions d'Africains restent encore sans accès à l'électricité.

UN PARTENARIAT POUR LA STABILITÉ

Notre partenariat renforcé mettra aussi la paix et la sécurité au cœur de ses priorités. Les menaces sont



Macky Sall, président en exercice de l'UA, et Charles Michel, président du Conseil européen

de plus en plus transnationales et de plus en plus complexes. Nous y sommes tous confrontés, quelles que soient leurs formes, y compris les cyberattaques et les attaques hybrides.

Ces menaces communes nous appellent à continuer à y faire face ensemble, y compris en Afrique, en particulier dans la lutte contre le terrorisme.

Il nous faut poursuivre ensemble la réflexion, sous l'égide de l'Union africaine et de l'Union européenne, pour une meilleure coordination de nos efforts dans cette lutte solidaire contre un ennemi commun. Faire face à ce défi majeur requiert de partir des causes profondes, l'instabilité et la radicalisation, pour aller jusqu'à la résolution durable des crises et à la construction d'une paix réelle et durable.

L'ÉPREUVE DE LA PAN-DÉMIE

La pandémie a mis en évidence nos vulnérabilités communes, notre interdépendance et donc la nécessité d'agir ensemble et de façon concertée pour y faire face et mieux nous préparer aux éventuelles crises sanitaires dans le futur. La lutte contre la COVID-19 reste une prio-

rité immédiate.

L'Europe s'est investie depuis le début pour organiser et financer la solidarité internationale en matière de vaccins, en particulier au travers de l'initiative COVAX. L'UE et ses États membres ont à ce jour donné près de 400 millions de doses dans le monde entier, dont plus de 85 % via COVAX.

Avec près de 130 millions de doses livrées en l'Afrique, l'UE est l'un des plus grands donateurs sur le continent. L'UE renforce aussi son soutien pour l'administration des doses, car avec l'augmentation de l'approvisionnement, le plus grand défi sera la mise en place des plans vaccinaux.

Au-delà de la solidarité relative au don de vaccins, le défi que nous devons relever ensemble est aussi celui de la production de vaccins et d'autres produits médicaux et pharmaceutiques en Afrique pour satisfaire les besoins essentiels du continent. Nous saluons et soutenons les projets déjà en cours sur le continent.

L'essentiel est d'adopter une approche concrète: identifier les obstacles, les freins aux livraisons, au stockage et à l'administration des doses, et y remédier; ainsi que, bien sûr, accélérer la mise en place des capacités locales de pro-

duction des vaccins en Afrique, par l'Afrique et pour l'Afrique.

Enfin, nous sommes convaincus que la solidarité internationale en matière de pandémies et de grandes crises sanitaires doit être organisée de manière globale, multisectorielle et inclusive. Nous avons lancé et activement promu l'idée d'un traité international sur les pandémies. Ces efforts conjoints des Européens et des Africains ont abouti à la décision récente de l'Assemblée mondiale de la Santé d'ouvrir les négociations sur ce projet de traité, dont la conclusion est prévue pour mars 2024.

UN ARC DE PAIX

Nous voyons grandir dans notre monde les risques de confrontation entre blocs. Face à cette tendance inquiétante, nous avons la conviction que l'Afrique et l'Europe peuvent travailler ensemble à l'avènement d'un monde meilleur et plus sûr pour tous, en privilégiant le dialogue et la coopération dans le respect mutuel.

C'est dans cet esprit et avec ces objectifs que nous nous apprêtons, Africains et Européens, à nous retrouver les manches pour travailler à un avenir commun enthousiasmant.

Compte-rendu de la quarantième réunion du Conseil des ministres

(Suite de la page 8)

Et l'approche programmatique approuvée prévoit une mise en œuvre par phase.

En ce qui concerne la première phase (PUIDC 1), le ministre des Affaires Sociales, Actions humanitaires et Solidarité nationale a indiqué que certains partenaires ont déjà manifesté les engagements pour son financement estimé à 1,8 milliard de dollars américains.

En vue de confirmer les engagements de ces partenaires et d'assurer la mobilisation effective du financement de cette première phase pour déclencher la mise en œuvre rapide du programme conformément à la vision du Chef de l'Etat, une conférence internationale, financée par Banque Africaine de Développement, est annoncée pour ce premier trimestre de 2022.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

III. APPROBATION D'UN RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des ministres a adopté le relevé des décisions prises lors de sa trentième réunion tenue le vendredi 4 février 2022.

IV. EXAMEN ET ADOPTION DES DOSSIERS (03 dossiers)

IV.1. De l'état des lieux sur les érosions en République Démocratique du Congo

Le ministre d'Etat, ministre des Infrastructures et Travaux publics a présenté au Conseil, la situation globale des érosions à travers le pays. Partant des causes qui sont d'origine naturelle ou découlant de l'action humaine, il a été mis en exergue les risques entraînés par les érosions, les cas critiques de Kinshasa et dans l'espace Kasai récemment visités par le Président de la République.

Pour le cas de la ville de Kinshasa, les solutions passent notamment par le redimensionnement du système de drainage, la construction d'ouvrages appropriés, le financement des travaux de lutte antiérosive là où les érosions se développent afin de protéger les bâtisses menacées de destruction.

Pour beaucoup de villes du pays, il a été préconisé le lancement des études pour la construction des systèmes de

drainage en tenant compte des bassins versants pour dimensionner les ouvrages requis.

Par-dessus tout, les futurs lotissements devraient intégrer l'importante question de la gestion des eaux par une viabilisation préalable des espaces concernés.

Considérant qu'aucune province n'a des moyens en propre pour faire face à ce fléau, le ministre d'Etat, ministre des Infrastructures et Travaux publics a attiré l'attention du Conseil des ministres sur la nécessité d'en faire une question du Gouvernement central. L'objectif étant de décider des ressources à allouer à cette action d'envergure et de leur programmation dans le temps afin d'obtenir des résultats satisfaisants et mieux protéger nos populations de ce danger.

Après débat et délibérations, le Conseil a adopté ce dossier.

IV.2. De la participation de notre pays à des réunions à caractère régional et international du secteur des Transports

Le ministre des Transports, Voies de communication et de Désenclavement a informé le Conseil des réunions et séances de travail à caractère international et régional auxquelles la République Démocratique du Congo a pris part, à travers son ministère.

Pour chacun de ces multiples cas, il a pris les soins de retracer un bref aperçu sur l'organisation concernée, le cadre et la portée de la réunion, les objectifs de la réunion, les participants, l'ordre du jour, le déroulement des travaux et résolutions subséquentes ainsi que des recommandations.

Au regard des enjeux diplomatiques que représentent les différents programmes et projets envisagés dans le cadre de ces diverses organisations régionales et internationales, le ministre a sollicité l'accompagnement du Gouvernement pour tenir les rendez-vous contraignants face à d'importants intérêts stratégiques de notre pays qui sont mis en jeu.

Il a enfin plaidé en fa-

veur de l'apurement, par le Gouvernement de la République, de ses arriérés de cotisations au sein de ces organisations.

Après débat et délibérations, le Conseil a adopté ce dossier.

IV.3. Du développement et du déploiement d'un système spatial performant d'observation

Le ministre de la Recherche scientifique et Innovation technologique a informé le Conseil de la nécessité d'acquiescer un satellite d'observation de la terre devant assurer la surveillance et la maîtrise de la vaste étendue de la République Démocratique du Congo qui pourra s'appeler RDC - SAT.

Cette acquisition qui devrait se faire au travers l'établissement public à caractère scientifique et technologique dénommé Centre national de télédétection (CNT) offre à notre pays plusieurs avantages.

Du point de vue économique et financier, la République Démocratique du Congo pourra attirer des investissements qui devront se traduire par la création des emplois et une contribution significative au budget de l'Etat au moyen de diverses taxes relatives auxdits investissements.

Sur le plan sécuritaire, RDC - SAT aidera notre pays dans la gestion efficiente de ses frontières, particulièrement celles de la partie Est qui est confrontée à des forces négatives de tout bord et ce, depuis plusieurs décennies.

Le ministre de la Recherche scientifique et Innovation technologique a aussi présenté au Conseil le projet de partenariat avec une structure internationale habilitée qui concrétisera ce grand projet.

Après débat et délibérations, ce dossier a été adopté par le Conseil des ministres.

V. EXAMEN ET ADOPTION DES TEXTES (07 textes)

V.1. Projet d'Ordonnance-Loi relative à l'autorisation de la prorogation de l'état de siège La ministre d'Etat, ministre de la Justice et Garde des sceaux, représenté par le vice-ministre, a soumis au Conseil le projet d'ordonnance-loi autorisant la prorogation de l'état de siège dans

les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu pour une période de 15 jours prenant cours le 19 février 2022.

Cette prorogation permettra à nos forces de défense et de sécurité, appuyées par l'armée ougandaise de consolider les acquis des opérations antérieures et de poursuivre l'envergure des actions en vue d'anéantir totalement les forces ennemies dans cette partie de la République Démocratique du Congo.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ce projet d'ordonnance-loi.

V.2. Quatre Projets d'ordonnances-Lois du secteur des finances

Le ministre des Finances a soumis au Conseil quatre (4) projets d'ordonnances-lois pour leur délibération.

Le premier a porté sur l'autorisation de ratification de l'Accord-cadre pour la protection des investissements entre la République Démocratique du Congo et la Banque Arabe pour le Développement Économique en Afrique signé à Kinshasa le 18 juin 2021.

Il a expliqué que tout l'objectif de cette coopération ne vise que l'amélioration du niveau de vie des populations à la suite du financement des activités du secteur privé congolais et le renforcement des relations entre notre pays et les États arabes.

Le second projet d'ordonnance-Loi a concerné l'autorisation de ratification de l'accord de crédit pour un financement additionnel de 100 millions de dollars américains comptant pour la préparation stratégique et réponse à la Covid-19.

Cet accord a été conclu entre la République Démocratique du Congo et l'Association Internationale de Développement le 17 juillet 2021.

Le troisième projet d'ordonnance-loi se rapporte à l'autorisation de ratification de l'Accord de prêt d'un montant de 71 millions de dollars américains pour financer le Programme d'appui au développement agro-industriel de Ngandajika (PRODAN). Il a été conclu le 25 novembre 2021 entre la République Démocratique du Congo et le Fonds Africain de Développement.

Le quatrième et dernier

projet d'ordonnance-loi a concerné l'autorisation de ratification de l'Accord de prêt de 50 millions de dollars américains au titre de Projet de réhabilitation de la voirie de Kinshasa (2^{ème} phase). Cet accord a signé le 25 novembre 2021 entre la République Démocratique du Congo et la Banque Arabe pour le Développement Économique en Afrique.

Après débat et délibérations, le Conseil a adopté ces quatre (4) projets d'ordonnances-lois.

V.3. Deux Projets d'ordonnances-Lois du secteur du Commerce bilatéral

Le ministre du Commerce extérieur a présenté au Conseil le contenu de deux (2) projets d'ordonnances-lois pour leur délibération.

D'abord, le projet d'ordonnance-loi autorisant la ratification de l'Accord commercial bilatéral entre la République Démocratique du Congo et la République de la Zambie, signé le 06 août 2015.

Il se justifie par la nécessité d'une intensification coordonnée des relations commerciales entre les deux pays en vue de contribuer à leur développement économique respectif et à la consolidation de la Zone de libre-échange tripartite COMESA-EAC-SADC.

Ensuite, le projet d'ordonnance-loi autorisant la ratification de l'Accord commercial entre le Gouvernement de la République d'Angola et le Gouvernement de la République Démocratique du Congo, signé le 29 octobre 2021.

La mise en œuvre de cet Accord vise l'intensification et la diversification des relations commerciales dans le but de stimuler leur croissance respective, de développer leurs secteurs privés communs et de promouvoir la promotion commerciale entre les deux pays.

Après débat et délibérations, ces deux (2) projets d'ordonnances-lois ont aussi été adoptés par le Conseil.

Commencée à 13h00, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 17h00.

PATRICK MUYAYA KATEMBWE
MINISTRE DE LA
COMMUNICATION ET MÉDIAS
PORTE-PAROLE DU
GOUVERNEMENT

Coupe de la CAF : service minimum de TP Mazembe face à Otôho d'Oyo (1-0)

Reversé dans la Coupe de la CAF (Confédération africaine de football), le TP Mazembe a assuré, dimanche à son stade de Lubumbashi, le service minimum face à Otôho d'Oyo du Congo/Brazzaville (1-0).

N. KANKU

Trois matchs comptant pour la première journée de la phase de groupes de la Coupe de la Confédération étaient en début d'après-midi.

Reversé dans la Coupe de la CAF, le TP Mazembe a tenu son rang à domicile et remporté le derby du fleuve Congo face à l'équipe du Congo/Brazzaville d'Otôho d'Oyo (1-0) grâce à un coup franc direct du Camerounais N'Joh (37^e). Les hommes de Franck Dumas se détachent ainsi en tête de la poule C, après le nul concédé par le club camerounais de Coton Sport, demi-finaliste la saison passée, tenu en échec à domicile par les Egyptiens d'Al Masry (0-0) dans l'autre match du groupe.

Pour cette première journée de la phase de groupe, Franck Dumas sortait un 4-2-3-1 avec les titularisations de Richard N'Joh et Jephthé Kitambala.

En début du match, les locaux tentaient de dominer les débats. Le match restait sans véritable occasion. A la demi-heure de jeu, Jephthé Kitambala trouvait la barre et

Emmanuel N'Joh se ratait sur l'occasion d'ouvrir le score (30^e, 0-0). Otôho subissait mais ne rompait pas.

En deuxième période, l'AS Otôho sera très agressif pour chercher l'égalisation. Les pouillains du Français Dumas seront dominés surtout dans le dernier quart d'heure. Malgré les huit emplacements dont quatre du côté Mazembe et quatre autres pour les visiteurs, rien ne changera au score final.

Avec cette courte victoire, le Tout Puissant Mazembe prend la tête du groupe.

Avant le match, l'entraîneur d'Otôho d'Oyo s'attendait à un match difficile au regard du palmarès élogieux de son adversaire du jour. «*Qui ne connaît pas le TPM ?*» s'est interrogé l'entraîneur malien de Otôho, en parlant de son adversaire de dimanche.

Aux commandes d'un club qui n'a que sept ans d'existence et qui s'est déjà frotté aux grands clubs, le coach Alou Badara s'est voulu rassurant.

Pour sa part, le technicien français de TP Mazembe, Franck Dumas, présentait déjà

un match compliqué, même s'il restait confiant par rapport à ce qu'il a accompli jusque-là pour bâtir un nouveau TPM.

«*Je sais que cette équipe, comme les autres, jouera regroupée derrière, comme un bus devant le but*», avait-il indiqué, à la conférence d'avant-match.

Malgré cette victoire - du reste étriquée - le TP Mazembe doit se rassurer et faire progresser sa prestation pour maintenir sa place de leader dans le groupe. Franck Dumas y croit fermement.

Linafoot D1 : Jean-Marc Makusu délivre Lupopo des griffes de Dauphin Noir

NANA K.

En match comptant de la 17^{ème} journée du championnat d'élite de la Ligue nationale de football (Linafoot), Division 1, le FC Saint Eloi Lupopo a battu, samedi au stade Frédéric Kibassa Maliba de Lubumbashi,

l'AS Dauphin Noir de Goma sur un score étriqué d'un but à zéro (1-0). L'unique but de la partie était inscrit sur coup franc par le joueur Jean-Marc Makusu Mundele à la 65^e minute de jeu, après une première mi-temps stérile.

Lupopo était prévenu. Les matchs contre l'AS Dau-

phin Noir ne sont généralement pas faciles.

RCK ET KUYA SE NEUTRALISENT

Avec cette victoire, les Cheminots de Lubumbashi consolident leur troisième place au classement provisoire de la Linafoot avec 40

points pour 17 matchs joués.

Dimanche au Centre Kurara Mpova, le Racing Club de Kinshasa (RCK) a fait jeu égal d'un but partout face à l'AC Kuya (1-1). L'AC Kuya a été le premier à ouvrir le score à la 28^{ème} minute par Kapela Mpongo, avant l'égalisation de RCK dans le temps additionnel (90+3^e) par Sungu.

Koffi Olomide fait ambassadeur de la culture congolaise et reçoit son passeport diplomatique

ECONEWS

Après la polémique créée à la suite de l'attribution aux artistes Maître Gims, né Gandhi Djuna, et son frère Daju, deux fils de l'artiste-musicien Djuna Djanana, du titre d'ambassadeur de la culture congolaise, Antoine-Christophe Agbepa Mumba, dit Koffi Olomide, vient finalement d'en bénéficier. A ce titre, un passeport diplomatique lui a été remis par le secrétaire général aux Affaires étrangères.

L'auteur-compositeur-interprète, chanteur et producteur congolais a pensé à ses collègues au moment de prendre la parole sur la RTNC.

«*Je suis ému. Je vais remercier le Chef de l'Etat. Des artistes beaucoup plus valeureux que moi n'ont pas eu cette chance. Je partage cet honneur avec Papa Wemba, Madilu Système, Tabu Ley, Franco Luambo, Emeneya Kester, Pepe Kallé, Abeti Masikini, etc.*», a-t-il dit, selon des propos rapportés par actualite.cd. Et d'ajouter : «*J'ai l'impression que nous avons un Chef qui pense aux artistes. Le Chef de l'Etat va me recevoir. Je vais que cela vienne vite. Je vais partager avec lui mes idées aussi. C'est un honneur également pour mes collègues musiciens.*»

Le roi de la rumba congolaise, Koffi Olomide, qui se consi-



dère, à juste titre d'ailleurs, comme le «*monument vivant*», a désormais son passeport diplomatique de la République Démocratique du Congo.

Très enthousiaste de cette acquisition, il s'est rendu, ce dimanche, sur sa page Instagram, pour partager sa joie avec ses followers.

Longtemps élevé au rang de légende de la rumba congolaise par de nombreux observateurs, Koffi Olomide est désormais reconnu par les autorités de son pays, comme un «*ambassa-*

teur de la culture congolaise ». Passeport diplomatique en main, Koffi Olomide n'a pas non plus caché dimanche sa joie sur sa page Instagram : «*Ambassadeur de la culture congolaise depuis le 9 février 2022... Merci au père de la Nation et à mon pays... Koffi Olomide, The G.O.A.T.*».

Sur les réseaux sociaux, il a eu droit à une kyrielle d'éloges, reconnaissant tout le travail qu'il continue à accomplir dans la promotion, non seulement de la rumba congolaise, mais aussi de la culture de tout un pays.

Pour rappel, c'est depuis le 14 décembre 2021 que la rumba congolaise a été officiellement inscrite au patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'Unesco. Elle rejoint sa cousine cubaine, qui avait connu cette distinction en 2016.

L'Unesco, réunie pour étudier une soixantaine de candidatures, a annoncé sur Twitter que la rumba congolaise - dossier présenté par le Congo-Kinshasa et le Congo-Brazzaville - était admise sur sa liste. Elle y rejoint la rumba cubaine, inscrite en 2016 et, pour l'Afrique centrale, les polyphonies pygmées de Centrafrique (2003) ou les tambours du Burundi (2014).

À Kinshasa et Brazzaville, les spécialistes situent les origines de la rumba dans l'ancien royaume Kongo, où l'on pratiquait une danse appelée Nkumba, qui signifie «*nombri*», parce qu'elle faisait danser homme et femme nombri contre nombri.

La rumba dans sa version moderne a une centaine d'années. C'est une musique des villes et des bars, de rencontre des cultures et de nostalgie, de «*résistance et de résilience*», de «*partage du plaisir aussi*», avec son mode de vie et ses codes vestimentaires («*la sape*»), expliquait récemment à l'AFP le professeur André Yoka Lye, directeur à Kinshasa de l'Institut national des arts (INA).

ECONEWS

Journal en ligne et Tri-hebdomadaire d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),
Local n°50, Kinshasa/
Gombe
Tél : +243 81 904 17 63/
89 301 93 05
+ 243 903185670
E-mail :
kuediasala@gmail.com
www.econewsrdc.com
L'info qui fait échos

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Faustin KUEDIASALA

RÉDACTEUR EN CHEF
Hugo TAMUSA

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
Florent N'LUNDA N'SILU

RÉDACTION GÉNÉRALE
Faustin KUEDIASALA
Hugo TAMUSA
Florent N'LUNDA N'SILU

Véron KONGO
Jonathan MUTADJIRI
Nana Kanku
Olivier Dioso
A.T. MPUU

COLLABORATEUR EXTÉRIEURS
Marc NZATE
Francis Mayuma

WEB MASTER
Tighana MASIALA

PRODUCTION
Michel MASUDI
+243 907314011

COMMERCIAL
John RUSHIMBA

INTENDANT GÉNÉRAL
René LOKOTA

10 ans après, Moïse Katumbi pleure Katumba Mwanke : silence chez Kabila

Le 12 février 2012 mourait dans un accident d'avion à l'aéroport de Kavumu, dans la province du Sud-Kivu, Augustin Katumba Mwanke. Présenté comme la seule personne qui parlait dans le creux de l'oreille de Joseph Kabila Kabange, alors Chef de l'Etat, la disparition tragique de Katumba Mwanke avait créé un vide autour de Kabila que ce dernier n'a pas su combler, jusqu'à son départ de la magistrature suprême au terme de la présidentielle de décembre 2018. Mais, pour ses proches, Katumba Mwanke reste bien vivant. Le 12 février 2022, une messe a été célébrée à Pweto, son village natal, pour commémorer les 10 ans de son décès. Ses proches étaient là. En tout cas, pas tous. Parmi ceux qui restent reconnaissants à l'oeuvre grandiose de Katumba Mwanke, il y a bien sûr Moïse Katumbi Chapwe. Il était à la première ligne de ceux qui ont fait samedi le déplacement de Pweto. Une absence : pas un membre de la lignée Kabila. Ce qui a, sans surprise, alimenté la chronique – dans tous les sens d'ailleurs.

FRANCIS M.

La célébration du dixième anniversaire de la mort, dans un crash, d'Augustin Katumba Mwanke, dit AKM, fait lever un pan de voile. Qui de Moïse Katumbi et du président honoraire Joseph Kabila était proche du défunt ?

La célébration du dixième anniversaire de celui qui était considéré comme «le tout-puissant» du régime Kabila apporte la preuve que c'est l'ancien gouverneur Moïse Katumbi qui lui était très attaché. Et pourtant, dans l'opinion publique, c'est le président honoraire qui paraissait comme très proche de Katumba Mwanke.

De son vivant, Katumba Mwanke était le seul Congolais qui se permettait d'aller en culotte de tennis et en t-shirt chez les fils de Laurent-Désiré Kabila. De par sa culture, Joseph Kabila ne se montre jamais en public en tenue de détente. Et du coup, personne ne se permettait de l'approcher comme pouvait se le permettre Augustin Katumba.

Stratège, «AKM» était au cœur du dispositif du pouvoir Kabila. Pendant la même période, Moïse Katumbi a occupé les fonctions de gouverneur du Katanga. Mais, la majorité des Congolais ne s'imaginait pas que les deux hommes entretenaient des relations étroites.

Sont-ce les affaires dans les mines qui les avaient rapprochés à ce point ? Dans l'entourage de Katumba, on balaise d'un revers cette hypothèse.

«Leur relation allait au-delà des simples affaires», rappelle un membre influent du précaire de Katumbi.

«Katumba et Katumbi étaient des amis, je dirai plutôt des frères. Katumbi se rappelle chaque année de l'illustre disparu. Ce sont des liens très forts qui ont survécu à la disparition de l'un», a confié à Econews un inséparable collaborateur de Katumbi.

CACHET SPÉCIAL

Pour le 10^{ème} anniversaire de la mort de Katumba Mwanke, plusieurs personna-



Moïse Katumbi avait fait, le samedi 12 février 2022, le déplacement de Pweto, où repose pour l'éternité Katumba Mwanke

lités ont effectué le déplacement de Pweto, dans la province du Haut-Katanga, où le corps de l'illustre personnalité repose pour l'éternité.

A Kingakati, camp retranché de Joseph Kabila dans la partie Est de la ville de Kinshasa, nul ne sait si des célébrations étaient organisées. Absent de la capitale qu'il a regagné vendredi soir, soit la veille de la célébration du jour de décès de Katumba Mwanke, Joseph Kabila n'a certainement pas eu le temps de faire le déplacement de Pweto. Mas, on aurait bien voulu qu'il se fasse représenter à la cérémonie du samedi 12 février 2022. Ce qui n'a pas été le cas.

Bref, dans l'entourage de Kabila, le 10^{ème} anniversaire de la mort de Katumba Mwanke, est passé inaperçu. C'est le silence total donnant l'impression que ce jour n'est pas différent des autres.

Mais à Pweto, Moïse Katumbi a pleuré à chaudes larmes un «frère» qu'il n'a jamais oublié, malgré sa disparition de cette terre des hommes. Puis, il a assuré la publicité voulue autour de la célébration de cet anniversaire. Ainsi personne ne va ignorer que cette personnalité continue à marquer les esprits.

QUI ÉTAIT DONC AKM ?

Dans l'entourage de l'ancien président Joseph Kabila, Katumba Mwanke était le stratège, le mentor extrêmement discret du chef de l'Etat. Après la mort de Samba Kaputo, «AKM» a réussi à combler le vide en s'adjugeant le rôle du gardien de temple. Le départ de Vital Kamerhe en 2008 a renforcé son aura, faisant de Katumba Mwanke le passage obligé pour atteindre Joseph Kabila.

Efficace, Augustin Katumba avait la capacité de traiter froidement des questions

sensibles sur les plans politique, économique et stratégique. Sa mort avait provoqué un vide autour de Joseph Kabila. Cela s'était fait sentir.

On se rappelle que Katumba Mwanke, gouverneur du Katanga à l'assassinat de M'Zée Laurent-Désiré Kabila en janvier 2001, avait facilité l'ultime déplacement de Joseph Kabila de Lubumbashi à Kinshasa, avant son investiture comme Président de la République, en remplacement de son père. Depuis, une complicité s'était créée entre Joseph Kabila et Augustin Katumba Mwanke.

Le samedi 12 février 2022, au 10^{ème} anniversaire de la mort de Katumba Mwanke, on aurait souhaité voir à Pweto Joseph Kabila ou l'un de ses délégués. Malheureusement, ça n'a pas été le cas. Seul Moïse Katumbi Chapwe a répondu à l'appel, prouvant tout l'amour qu'il éprouvait au tout puissant «AKM».

Face au vent du néo-impérialisme, la Conscience nationale congolaise demande aux Congolais de «s'assumer»

A.T.

L'Association Conscience nationale congolaise (CNS) a organisé, le samedi 12 février 2022 à Léon hôtel de la Gombe, une conférence-débat sur le calvaire et le pillage des ressources naturelles de la RDC. Cette conférence avait, pour soubassement, le film réalisé par le cinéaste congolais Gilbert Balufu. C'était sous la modération du professeur Emmanuel Kabongo.

Ce documentaire de plus d'une heure retrace le pillage des ressources naturelles de la RDC par les forces négatives financées

par les multinationales avec la complicité du Rwanda et de l'Ouganda. Sans compter les atrocités dont sont victimes, les populations civiles de l'Est de notre pays.

Lors d'un entretien avec le chef de l'Etat tanzanien de l'époque, le président américain honoraire, Barack Obama, déplorait la situation des populations congolaises, avec le contraste d'un pays riche, mais dont la population croupit dans la misère et ne bénéficie pas de richesses du pays.

Déplorant l'insécurité et son cortège de malheurs dans l'Est de la RDC, le Nobel Dr Denis Mukwege demande aux Con-

golais de se réveiller et surtout de se prendre en charge. Car, selon lui, «la paix se gagne».

Auteur du film projeté, le cinéaste Gilbert Balufu a rappelé que ce film a été tourné entre 2013-2015. Sa réalisation n'était pas de tout repos. «Il a fallu des tours et des tours dans l'Est du pays et au Rwanda pour réunir les éléments», a-t-il fait savoir. Avant de noter : «Quand le film est sorti, il a été l'objet de filatures de la part des services de sécurité du régime congolais de l'époque», estimant que les personnes interrogées avaient peur de citer le Rwanda au motif que ce pays est soutenu par les États-Unis d'Amé-

rique et la Grande-Bretagne.

De son côté, le prof Balufu Kanyinda a indiqué que le cinéma n'est pas un divertissement. C'est plutôt un acte politique. Selon lui, si nous voulons nous décoloniser, nous devons produire notre propre image. Produire un film, c'est accompagner un homme. Nous sommes un pays qui a choisi son hymne national, qui aime son pays, aime sa culture, a fait remarquer le cinéaste.

Pour sa part, le président du Magazine Renaissance africaine, Freddy Mulumba, a démontré que la RDC est «un enjeu politique». Raison pour laquelle, note-t-il, elle est beau-

coup convoitée par des puissances étrangères. Il fustige cependant l'attitude des Congolais qui ont peur de s'assumer. D'où, son appel : «On est en train de reconfigurer les frontières internationales. Il faut éviter que la RDC soit banalisée. Les Congolais doivent se mobiliser et prendre leur destin en mains. Le moment est venu pour que les Congolais se prennent en charge. Surtout, quand on sait que la liberté n'a pas de prix. Mettons-nous debout, luttons pour libérer l'Afrique et le Congo de l'impérialisme occidental. C'est dans ce sens que nous pouvons bâtir un Congo plus beau qu'avant».